



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 90008

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les risques de l'exposition à l'amiante. Les graves conséquences de la contamination par l'amiante en matière de santé publique sont désormais reconnues. Aussi, il souhaiterait savoir s'il entend renforcer l'information auprès des propriétaires pour leur rappeler leurs obligations de diagnostics et s'il entend organiser une campagne d'information, par l'intermédiaire des organismes de gestion de l'habitat collectif, comme les syndicats de copropriété. - Question transmise à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Texte de la réponse

Afin d'inciter à un meilleur respect de la réglementation relative à l'amiante, une plaquette d'information relative aux « nouvelles obligations des propriétaires » a été publiée début 2002. Elle a été largement diffusée dans les directions départementales de l'équipement et les directions départementales des affaires sanitaires et sociales. Elle est toujours consultable sur internet : http://www2.logement.gouv.fr/publi/sante/doc/pdf/amiante_dep.pdf. Cette plaquette d'information est aujourd'hui en cours d'actualisation avec les ministères chargés de la santé, du logement, du travail et de l'environnement. Elle présentera une approche globale et le cheminement du traitement de la problématique amiante pour aider et diriger les propriétaires vers un meilleur respect de la réglementation. Sa diffusion sera très large, elle visera également les organismes de gestion de l'habitat collectif et les syndicats de copropriété.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90008

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3294

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11346